

# RAPPORT ÉCONOMIQUE & SOCIAL

2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020

2019

## EXECUTIVE SUMMARY



LE RAPPORT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE PRISM'EMPLOI PARU EN SEPTEMBRE 2020

MET EN LUMIÈRE LES TENDANCES ET PROBLÉMATIQUES QUI ONT FAÇONNÉ

LE RECRUTEMENT ET L'EMPLOI INTÉrimAIRE AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

ET DU PREMIER SEMESTRE 2020



## ÉTAT DES LIEUX

En 2019, l'emploi intérimaire s'est contracté (-4,4%), après 4 années de croissance. Deux raisons structurelles principales à cela : une conjoncture internationale moins porteuse et un secteur industriel en difficulté (notamment l'automobile). Une conséquence : l'accélération de la tertiarisation du travail temporaire, secteur qui pèse dorénavant davantage que l'industrie dans la répartition des missions réalisées.

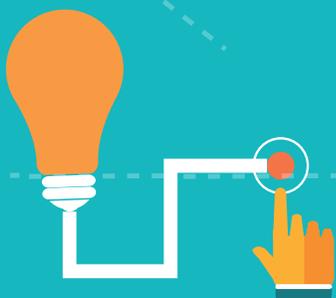
À côté de cela, l'activité de recrutement des agences d'emploi s'est maintenue à un niveau élevé avec plus de 100 000 réalisations et le CDI intérimaire, qui permet de sécuriser l'emploi entre les missions, s'est déployé au rythme de 30 000 contrats annuels.

Le début d'année 2020 se présentait sous les mêmes auspices, avant que la crise de la Covid-19 ne vienne renverser les tendances attendues. En quelques jours, à la mi-mars, l'emploi intérimaire s'est effondré (-65 %). Entre la mi-mars et la fin avril, c'est l'équivalent de 475 000 emplois qui ont été détruits dans le secteur du travail temporaire, effaçant près d'un quart de siècle de croissance avec le plus bas niveau enregistré depuis 1996.

Le « déconfinement » en mai a conduit mécaniquement à une amélioration de la situation, mais celle-ci demeure préoccupante : à la fin du premier semestre, seule la moitié des emplois intérimaires détruits ont été regagnés.

L'observation des précédentes récessions montre que le rattrapage en matière d'emploi est un processus lent et complexe. En outre, les chocs économiques accélèrent les mutations et les emplois détruits puis recréés ne sont souvent pas de même nature. La formation jouera, dès lors, un rôle décisif dans la reprise d'activités ces prochains mois.

À ce titre, les agences, de par leur modèle économique tourné vers la création d'emploi, leur connaissance des besoins en compétences et leur expertise en matière de formation, ont un rôle majeur à jouer. Une démarche de GPEC a d'ores et déjà été initiée pour anticiper les évolutions des emplois et des qualifications des intérimaires afin d'élaborer des plans d'actions, notamment en termes de formation. Ces plans de reconversion, destinés en premier lieu aux actifs fortement exposés au risque de désinsertion professionnelle, bénéficieront des moyens financiers de la branche.



## — La tertiarisation de l'emploi intérimaire s'accélère en 2019

- La part du tertiaire dépasse désormais nettement celle de l'industrie et enregistre une croissance de +2,3% en 2019. Alors que la part de l'industrie a diminué de près de 15 points au cours des vingt dernières années, celle du secteur tertiaire s'est accrue de plus de 12 points. Les secteurs du BTP, des services et de l'hébergement médico-social ont été les plus dynamiques en 2019.
- L'emploi dans le secteur industriel, particulièrement sensible aux variations d'activité, a connu une décélération marquée. L'intérim, qui joue souvent le rôle de variable d'ajustement à la hausse comme à la baisse, a été durement impacté.

## — Les intérimaires moins touchés par le chômage que les salariés en CDD

- Alors que le nombre de contrats en CDD et en intérim est comparable, plus de 3 fois plus de salariés en fin de CDD s'inscrivent au chômage. En 2019, en moyenne, 5,8% des inscriptions à Pôle Emploi ont eu lieu suite à une mission d'intérim contre 19,9% à l'issue d'un CDD.
- Les 29 000 professionnels des agences d'emploi ont pour atout leur proximité avec les entreprises et leur connaissance des métiers et des compétences, permettant aux intérimaires de multiplier les opportunités et les expériences.

## — L'interim, porte d'entrée dans l'emploi pour tous les publics

- Le travail temporaire est une véritable voie d'entrée dans la vie active :
  - en 2019, les jeunes (moins de 25 ans) totalisent 35% de l'emploi intérimaire ;
  - avant leur entrée en intérim 88% n'avaient jamais travaillé en CDI et 64% n'avaient pas travaillé en CDD.
- Une voie d'insertion qui est un véritable tremplin :
  - si 92% des intérimaires de moins de 25 ans étaient en dehors du marché de l'emploi lors de leur inscription en agence d'emploi (dont 22% d'étudiants et 65% sans emploi), ils sont, en mars 2020, 71% en emploi (dont 46% en intérim, 12% en CDI, 7% en CDD et 6% en CDI intérimaire).
- Une voie d'insertion pour tous les profils :
  - 31% des intérimaires de moins de 25 ans n'ont pas le bac, 41% d'entre eux sont bacheliers, 22% ont fait des études supérieures et 5% n'ont pas de diplômes ;
  - 1% d'entre eux est cadres, 19% techniciens ou employés, 35% ouvriers qualifiés et 46% ouvriers non qualifiés.
- Une voie d'insertion inclusive :
  - une convention-cadre pour le recrutement et l'insertion des personnes handicapées dans le secteur du travail temporaire a été signée en 2019 avec les pouvoirs publics. Cet accord permettra aux agences d'emploi de sécuriser les conditions du développement de l'emploi des personnes handicapées et favorisera leur insertion professionnelle par la voie du travail intérimaire.
- Une voie vers le retour dans l'emploi :
  - la pratique de l'intérim se développe chez les seniors (50 ans et plus). En 2019, ils représentent 12,1% de l'ensemble de l'emploi intérimaire ;
  - l'intérim permet de lever les freins habituels au retour dans l'emploi des seniors, des préjugés sur leurs prétentions salariales et sur l'obsolescence de leurs compétences.

## — Des agences d'emploi toujours plus polyvalentes

- Les agences d'emploi ont diversifié leurs activités au bénéfice des candidats.
- Depuis la loi de cohésion sociale de janvier 2005, les agences ont la possibilité d'exercer, conjointement à l'intérim, une activité de « placement ». Depuis cette date, les agences ont la possibilité de réaliser des recrutements pour le compte d'entreprises en vue d'une embauche (en CDI ou en CDD) et du placement en partenariat avec le service public de l'emploi (Pôle emploi, AFPA, collectivités territoriales).
- Avec 102 400, le nombre de recrutements réalisés s'est maintenu à un niveau élevé en 2019.
- Le CDI intérimaire (introduit en 2014) permet aux intérimaires qui le souhaitent de bénéficier d'un statut adapté et protecteur :
  - les personnes en CDI intérimaire sont salariées de leur agence d'emploi. Cela leur garantit une rémunération pendant les périodes d'intermission, qui ne peut être inférieure à un seuil fixé ;
  - ces « intérimaires en CDI » bénéficient de formations, peuvent plus aisément avoir accès au logement et au crédit bancaire ;
  - en évitant aux intérimaires les allers retours mission-chômage, les agences d'emploi contribuent à contenir le chômage et se substituent à Pôle emploi pour financer l'intermission.

## — Quels enseignements tirer des crises précédentes ?

- La crise des « subprimes » (2008) et celle des « dettes souveraines » (2011) se sont traduites respectivement par une baisse de 280 000 et 110 000 emplois en ETP. Dans le cas de la crise de 2009, la reprise est intervenue entre avril 2009 et février 2011, avec dans cet intervalle la création de 185 000 emplois ETP. Puis, après la crise de 2011, le travail temporaire ne repart à la hausse qu'à partir de novembre 2014. Le niveau de début 2008 a été atteint en juin 2017 ; la baisse de 280 000 emplois survenue en 2008 aura donc été recouverte en 8 ans et 2 mois.

**prism**emploi  
PROFESSIONNELS  
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

7, rue Mariotte - 75017 Paris

Tél. : 01 55 07 85 85

[www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu)

